Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 14 décembre 2017

Absente et excusée : Michelle DESMETTE

La séance est ouverte à 18 h 30. Monsieur VINCENT demande l'inscription de deux points supplémentaires relatifs à la situation des travaux de la Grand'Rue et de la crèche communale. A l'unanimité, le Conseil approuve cette demande.

1. Finances du CPAS

Budget 2018 du CPAS ordinaire et extraordinaire : examen – décision.

Le Président cède la parole à Monsieur BILLOUEZ, Président du CPAS.

Les prévisions dépenses/recettes pour le service ordinaire s'élèvent à 5.544.722,41 €.

- Les dépenses de personnel apparaissent en très légère augmentation (1,3%) principalement dues aux évolutions annuelles et barémiques des agents.
- Les dépenses de fonctionnement sont stables.
- Les dépenses de transfert sont quant à elles en nette augmentation principalement suite à l'augmentation des dépenses relatives aux R.I.S. et aux Art.60
- Les dépenses de dettes en légère baisse (2%) due à l'arrivée à leurs termes de certaines échéances et à la baisse des taux d'intérêts sur les emprunts révisables.

En recettes, au niveau transfert, on constate la prévision de la dotation communale à $1.347.379,55 \in \text{soit}$ une augmentation de $28.695,41 \in (2,17\%)$ par rapport à 2017. Les recettes de prestations sont également en légère baisse (1,83%) suite à la diminution des recettes du service Titres-Services et du service Repas à domicile.

L'extraordinaire se limite à un montant de 52.000 € et repend des frais d'honoraires pour la réhabilitation du bâtiment 32 Grand'Rue en vue d'y créer le magasin social (recyclerie) et les frais concernant le remplacement intégral des plafonds et luminaires des couloirs de la Maison de Repos.

Monsieur VINCENT signale que la crainte évoquée depuis quelques années sur l'augmentation du nombre de RIS se précise aujourd'hui. 765.000 € c'est énorme mais notre situation est meilleure que les communes voisines. Y a-t-il des synergies mises en place avec la Maison de l'Emploi, le PCS et d'autres acteurs ? L'usage aux articles 60 vise souvent à permettre aux personnes de recouvrer leur droit aux allocations de chômage ce qui ne semble pas le cas ici. Il serait peut-être utile d'avoir plus d'une réunion commune par an afin de discuter des projets sociaux mis en œuvre.

Au niveau des Initiatives Locales d'Accueil, Monsieur VINCENT prend note de l'équilibre budgétaire. Quant à l'aide aux familles (titres-services et aide-ménagères), il se demande pourquoi les chiffres sont à la baisse. Pour les articles 60, si son groupe soutient cette politique, il souligne que les montants ont doublé en deux ans ! Enfin, il demande où en est le projet de nouveau magasin.

Monsieur BILLOUEZ précise que le nombre d'articles 60 est en effet passé de 6 en 2016 à 14 en 2017. En fait, 5 personnes ont été engagées pour la ressourcerie « Le Carré », 1 pour le PNPE (coûts à charge du CPAS) et 1 pour le restaurant social. En ce qui concerne la recyclerie, l'auteur de projet a été désigné lors du dernier Conseil de l'Action Sociale et celuici viendra présenter son projet lors du prochain où l'on évoquera également un planning pour la suite. Monsieur BILLOUEZ ajoute que le Ministre Di Antonio vient d'accorder un subside de 48.000 € au CPAS pour ce projet, preuve que celui-ci avance et que le CPAS est à l'affût des appels à projet.

En ce qui concerne les titres-services, Monsieur BILLOUEZ confirme une baisse des demandes de nettoyage à domicile. Les raisons sont diverses : décès, économies, diminution des réductions d'impôts,... Les services offerts par les aide-ménagères sont quant à eux fixés sur base du salaire des bénéficiaires.

A la demande de Monsieur VINCENT, Monsieur BILLOUEZ signale que la publicité des services offerts par le CPAS est régulièrement faite dans le bulletin communal mais que le service titres-services est actuellement moins attractif. Il ajoute qu'une personne du service social a été admise à la pension, que 2 aides-soignantes supplémentaires ont été engagées et que les tâches des infirmières et aides-soignantes devient de plus en plus lourdes au sein de notre Maison de Repos. En effet, la différence entre MR (Maison de Repos) et MRS (Maison de Repos et de Soins) s'amenuise grandement (notamment suite à la nette augmentation de la moyenne d'âge d'entrée dans l'institution) au point que les ouvertures de nouveaux lits en Maison de Repos aujourd'hui ne sont que des lits MRS! A la demande de Monsieur VINCENT, Monsieur BILLOUEZ précise qu'il y a bien 2 personnes la nuit.

Le Président ajoute qu'il arrive que des agents PTP (contrats visant également des personnes précarisées) soient par la suite engagés dans un contrat APE au niveau de la commune.

Monsieur VIVIER signale que la dotation communale est à nouveau à la hausse et que, contrairement aux récents commentaires à ce sujet, les dépenses informatiques sont bien en hausse. Quant à l'extraordinaire, Monsieur VIVIER demande si le terrain déboisé récemment sera reboisé.

Monsieur BILLOUEZ précise qu'il n'est pas prévu actuellement de reboiser cette parcelle, celle-ci étant avant tout un terrain à bâtir. En ce qui concerne le parc informatique, il n'y a pas de hausse des coûts pour l'informatique courante. Le montant supplémentaire vise l'acquisition d'un logiciel pour AB restaurant.

A la demande de Monsieur VIVIER, la surface de la parcelle déboisée lui sera communiquée.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le budget 2018 du CPAS tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire. Monsieur VINCENT réitère sa demande de tenue d'une réunion commune sur la politique de réinsertion dans 6 à 8 mois.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Parc Naturel des Plaines de l'Escaut

Extension du périmètre du Parc Naturel : examen – décision

Vu le souhait du Collège communal de Tournai d'intégrer le territoire du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut et vu la proposition motivée en vue de cette extension ;

Considérant qu'avec cette extension, le nouveau territoire aura plus de visibilité et une taille qui lui donnera plus de poids pour faire aboutir les multiples projets qui y sont élaborés pour nos communes ;

Dans un contexte de resserrement des financements publics, un Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, englobant une partie significative de l'entité Tournaisienne, pourra s'appuyer sur une assise territoriale et budgétaire à même de trouver un équilibre sur le long terme ;

Considérant que les communes fondatrices continueront de bénéficier pareillement de l'accompagnement, de l'expertise et des projets menés par l'équipe du Parc Naturel ;

Considérant que les Collèges communaux des communes fondatrices du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut ont remis un avis de principe favorable, y compris le Collège communal d'Antoing le 28 octobre 2016;

Considérant qu'avec cette extension tout le territoire d'Antoing sera repris dans le périmètre du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut;

Il est proposé au Conseil d'approuver la proposition motivée relative à une extension du périmètre du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut en vue de permettre l'adhésion de l'entité communale de Tournai.

A la question de Monsieur VIVIER, Monsieur DESMET, Echevin du Développement Rural, précise que les cotisations des villages tournaisiens seront les mêmes que les six autres communes du Parc et que la cotisation des habitants de Tournai intra-muros sera la moitié de celle-ci.

Le Président ajoute que l'extension à Tournai permettra au PNPE d'aller chercher de nouveaux subsides.

Monsieur VINCENT s'inquiétant de la minimisation des rôles des six communes actuelles dans les décisions du Parc, le Directeur Général précise que la Commune de Tournai n'aura qu'une voix au sein du Conseil d'Administration à l'instar des six autres communes. Tournai sera donc bien loin de disposer d'une majorité des voix.

Monsieur VIVIER signale que les personnes engagées dans le cadre de Wallo'Net ont déjà bien du mal à entretenir les voiries qui leurs sont demandées et qu'avec l'extension proposée il faudra engager du personnel d'où des dépenses supplémentaires.

Le Président rétorque que si des dépenses supplémentaires apparaîtront, celles-ci seront compensées par des rentrées financières nouvelles que sont notamment les cotisations tournaisiennes! Les travaux confiés à ces agents seront toujours assurés comme maintenant.

Par 15 voix pour et 3 contre (Groupe GO), le Conseil Communal approuve ce point.

<u>Agent traitant</u>: Enguerrand LEKOEUCHE <u>Politique responsable</u>: Bernard BAUWENS

3. Aménagement du Territoire

Plan Communal révisionnel Delta Zone – Modification de l'Arrêté Ministériel du 06/02/2012 : examen – décision

En date du 06/02/2012, le Ministre a autorisé l'élaboration d'un PCAR visant l'inscription d'une zone économique industrielle sur la zone ST Druon. En compensation, il propose, notamment, d'affecter la zone d'aménagement communal concerté (zone constructible à terme) de Péronnes en zone agricole (11,7 Ha).

La commune a toujours été défavorable à cette proposition compte tenu du potentiel de cette zone (proximité des services, voiries, équipement, ...). D'ailleurs, le rapport des incidences environnementales en arrive à la même conclusion. Il convient cependant d'apporter d'autres compensations possibles auprès du Ministre. Après analyse, le RIE propose :

- D'affecter la zone d'aménagement communal concerté industriel de Bruyelle comprise entre la ligne de chemin de fer et la conduite Nord de l'Otan en zone d'espaces verts (3,1 Ha) : présence de boues de dragage, pipelines de l'Otan, habitations à peine à 20m,....
- D'affecter la ZACC de Maubray en zone agricole (6,1Ha) : excentrée par rapport aux services, présence de dénivelés, hirondelles de rivage,...

Par ailleurs, l'avis du fonctionnaire délégué (que nous attendions avant de proposer la modification au Ministre), reçu le 30/10/2017, précise dans son avis relatif à cette analyse : « les écarts par rapport à l'Arrêté Ministériel sont motivés et cohérents au regard des conclusions et des mesures préconisées par le RIE »

Il est donc proposé au Conseil:

De solliciter auprès du ministre la modification de son Arrêté Ministériel du 06/02/2012 en ce qui concerne la ZACC de Péronnes au regard des conclusions du rapport des incidences environnementales et de l'avis du Fonctionnaire délégué.

A la demande de Monsieur VIVIER, le Directeur Général précise que la ZACC de Péronnes est située à proximité du cimetière de Péronnes et s'étend du côté droit de la rue du Rosoir depuis la rue Grande Campagne jusqu'à l'accès vers la rue des Venniaux. Quant au devenir de la zone située le long de la rue des Chantiers, rien n'est changé.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable: Bernard BAUWENS

4. Patrimoine communal

Vente d'un terrain sis rue de Crèvecoeur à Antoing : examen – décision.

La Ville est propriétaire de la parcelle susmentionnée pour une contenance de 16a19ca. Elle avait été sollicitée par un bureau d'architecture pour la vente du bien en 2013. Le receveur de l'enregistrement avait estimé le bien en 2012 à 100.000 €.

En date du 31/01/2013, le Conseil avait émis son accord sur le principe de mise en vente du bien à ce montant et une enquête ad hoc avait été réalisée sans susciter la moindre observation.

En parallèle, l'intéressé s'est rétracté et le bien est resté en publicité chez le notaire Christian Quiévy. Mr Soete, domicilié à la rue de Crèvecoeur 83, vient de faire une offre à 80.000 euros. Il s'agit de la seule offre reçue depuis plus de 4 ans, les amateurs ayant été « refroidis » par le projet de quai Holcim à proximité. Il va de soi qu'en cas de réalisation du projet, la vente du bien sera d'autant plus compliquée.

Il est donc proposé au Conseil:

- de vendre en gré à gré le bien cadastré section C 122k sis rue de Crèvecoeur à 7640 Antoing pour une contenance de 16ares 19ca à Mr Soete pour un montant de quatre-vingt mille euros (80.000 €)
- le bien est vendu en l'état
- de charger le notaire Quiévy de la passation de l'acte
- de mandater le Bourgmestre et le Directeur général pour la signature de l'acte
- le produit sera affecté au fonds de réserve extraordinaire.

Madame Sabine MAHIEU signale que ce terrain est plutôt une friche et a d'ailleurs été utilisé par les services communaux pour des stockages de matériaux divers notamment des citernes pour les cimetières. Au de la situation et de l'état du terrain, son Groupe est favorable à cette vente.

Le Président précise que de nouvelles constructions seront prochainement érigées à proximité de ce terrain.

Par 15 voix pour et 3 contre (Groupe GO), le Conseil Communal approuve ce point.

<u>Agent traitant</u>: Caroline DELBAUVE Politique responsable: Bernard BAUWENS

5. Eclairage public

Renouvellement et renforcement de l'éclairage public au niveau du parking de l'église d'Antoing – Pré-projet – Décision de principe

ORES ASSETS a remis prix pour la réalisation de l'avant-projet de renouvellement et de renforcement de l'éclairage public au niveau du parking près de l'église d'Antoing. Le budget global est estimé provisoirement à 15.654,60 € TVAC dans le cas où les tranchées sont mises à disposition.

Si la réalisation est envisagée et si l'on souhaite l'élaboration d'une étude détaillée, il y a lieu de prendre une décision de principe.

Les frais d'ORES ASSETS (études, assistance technico-administrative, vérification et contrôle des décomptes techniques et financiers, ...) sont facturés au taux de 16,5 % appliqué sur le montant total du projet majoré de la TVA.

Monsieur VINCENT précise que, s'il y a effectivement un gros besoin d'éclairage dans cette zone, il regrette l'état du parking actuel qui est en très mauvais avec de nombreux nids de poule. Une pose de gravier serait bien nécessaire.

Le Président et Monsieur DESMET signalent que cette zone fait aujourd'hui l'objet de chantiers d'envergure avec les 2 x 3 maisons mais assurent que les services communaux feront pour le mieux.

<u>Agent traitant</u>: Mélanie VANDENBULCKE <u>Politique responsable</u>: Thierry DESMET

6. Intercommunales

a) IPFH – Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2017

Ordre du jour

- 1. Première évaluation annuelle du Plan stratégique 2017-2019;
- 2. Prise de participation dans Walwind;
- 3. Prise de participation dans Walvert Thuin;
- 4. Nominations statutaires.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

b) IGRETEC – Assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2017

Ordre du jour

- 1. Affiliations/Administration:
- 2. Première évaluation du Plan Stratégique 2017-2019;
- 3. Création et prise de participation dans la Société Anonyme « Société de reconversion des sites industriels de Charleroi » ;
- 4. Recommandations du Comité de rémunération.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant: Martine ROOS

Politique responsable: Bernard BAUWENS

7. Règlement complémentaire sur le roulage

BRUYELLE: Résidence Les Sablons

- La création d'une zone « 30 » afin de réduire la vitesse ;
- Le retrait des signaux de type « résidentiels » car la signalisation actuelle n'est pas conforme à la configuration des lieux et ne permet pas la création d'une zone résidentielle.

A la demande de Monsieur VIVIER, le Directeur Général précise que la procédure introduite par les riverains au Conseil d'Etat est toujours pendante.

Le Président insiste sur le fait qu'il n'est pas question de changer le nom de cette Résidence mais, qu'au niveau de la sécurité routière, cette zone ne peut pas demeurer inscrite en zone résidentielle d'où la proposition formulée de zone 30. Ce type de zone impose que les voiries et trottoirs soient aux mêmes niveaux et interdit le stationnement sur la voirie. Le Directeur général ajoute que la vitesse dans une zone résidentielle est limitée à 30 km/h d'où la proposition du Collège de maintenir cette vitesse avec les aménagements imposés par la zone 30 (marquages au sol et panneaux ad hoc).

Madame Sabine MAHIEU s'insurge contre les propos repris par l'auteur de la demande qui n'est autre que la personne qui a construit la voirie débouchant dans la Résidence. Monsieur VINCENT ajoute que le rôle d'arbitre du Collège aurait dû jouer. Il y a eu une plainte contre le chantier et une procédure au Conseil d'Etat est toujours en cours. A ce sujet, il semble que la Commune a de grandes chances de perdre selon ses informations. Ce dossier n'est pas clair.

Le Directeur Général précise que la procédure devant le Conseil d'Etat vise à annuler un acte de délivrance d'une permission de voirie. Désormais, tous les actes administratifs aussi menus soient-ils font maintenant l'objet de recours devant cette juridiction pour des manquements au niveau des motivations reprises dans l'acte décisionnel. Il rappelle que la voirie construite sur terrain privé n'est pas l'objet de ce recours mais bien une autorisation pour le renforcement du trottoir. Si le Conseil d'Etat devait annuler cette décision, le Collège en reprendrait une nouvelle! Il ajoute enfin que le permis d'urbanisme pour la réalisation de la voirie par le particulier n'était pas requis comme l'a confirmé par écrit le Fonctionnaire Délégué de Mons.

Madame Sabine MAHIEU signale qu'un relevé annonce 200 passages de véhicules sur cette voirie ce que conteste Madame BOCAGE, riveraine de la zone.

Par 12 voix pour et 6 contre (Groupes GO et UCA et Monsieur COURTOIS), le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable: Bernard BAUWENS

8. Plan de cohésion sociale

Transfert financier vers l'Asbl Centre de Jeunes d'Antoing : examen – décision.

A l'unanimité, le Conseil approuve le transfert financier du Plan de Cohésion Sociale vers l'Asbl Centre de jeunes d'Antoing, pour la concrétisation de l'action « réparation de vélos » qui a eu lieu chaque mercredi entre début juin et fin septembre. Le montant de ce transfert, matérialisé par une convention de partenariat, s'élève à 1.100 € pour l'année 2017.

Agent traitant : Sibylle DEKEYSER

Politique responsable: Bernard BAUWENS

9. Subsides aux sociétés

- A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le subside à la société « Les Bourleux de la Terrasse » Montant 125 euros Subside 2017.
- A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le subside à l'Harmonie Royale « La Concorde » Ecole de musique et orchestre des cadets Montant 4000 euros Subside 2017.

Agent traitant: Carine DUDANT

Politique responsable: Bernard BAUWENS

10. Service travaux

Adhésion à l'Asbl Powalco – Examen – décision.

Suite au décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers, sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau, plusieurs obligations incombent désormais aux pouvoirs locaux.

Notamment, l'obligation (après s'être fait connaître auprès de la Commission), d'adhérer à la plate-forme informatique mise en place par le décret et d'en utiliser les fonctionnalités au fur et à mesure de leur développement.

C'est l'Asbl POWALCO qui a été désignée par le Gouvernement wallon comme gestionnaire exclusif du portail informatique sécurisé permettant la collecte, la validation, la structuration et la circulation des informations, la gestion de la programmation, de la coordination et des autorisations d'ouverture de chantier.

Powalco permet donc aux opérateurs de communiquer et d'échanger les données afin de répondre aux obligations du Décret « Impétrants ». L'application du décret et l'utilisation de la plate-forme sont obligatoires pour les gestionnaires de voiries et cours d'eau, les gestionnaires de câbles et canalisations, les personnes morales qui disposent du droit d'utiliser la voirie ou le cours d'eau pour y exécuter des travaux (industriels,...).

Les avantages de cette plate-forme wallonne de coordination de chantier sont :

- Éviter les chantiers à répétition à quelques mois d'intervalle grâce à la coordination des gestionnaires de voiries et des opérateurs de réseau.
- Faciliter et uniformiser les procédures d'autorisations de chantiers via un canal unique.
- Parfaire l'information vers les autorités et vers le citoyen.

Pour utiliser la plate-forme, il faut être membre adhérent de l'Asbl et avoir acquitté sa cotisation. A souligner toutefois, l'engagement de neutralité budgétaire régional et la volonté politique d'assumer au niveau régional la cotisation des communes wallonnes pour la participation à l'Asbl.

Les statuts de l'Asbl prévoient notamment qu'il est possible de se rétracter à tout moment par simple courrier postal adressé à l'Asbl.

L'acte d'adhésion sera soumis à la tutelle d'approbation du Gouvernement wallon et après accord du Gouvernement au Conseil d'administration de l'Asbl Powalco.

A la demande de Monsieur VIVIER, le Directeur Général précise que, si le Décret date bien de 2009, il a fallu le temps de mettre en place la plate-forme et que celle-ci est désormais opérationnelle.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve l'adhésion à l'Asbl POWALCO.

<u>Agent traitant</u>: Marie-Pierre SCHONIANS <u>Politique responsable</u>: Thierry DESMET

11. Plan d'investissement communal

Modification du PIC 2017-2018 – Examen – décision – Amélioration de la liaison entre la rue Paillard et la rue de Vezonchaux à Maubray

Vu que nous avons atteint un taux d'exécution de 100% du PIC (Plan d'Investissement Communal) 2013-2016, le SPW – DGO1 – Direction des Infrastructures Subsidiées nous a informés le 14 novembre dernier, que nous bénéficions d'un montant bonus complémentaire de 126.699,39 € pour le PIC 2017-2018. La Ville d'Antoing devra par conséquent réaliser des projets pour une utilisation globale du PIC de 331.108,00 € au lieu de 204.409,00 € au cours de la période 2017-2018.

Actuellement, seul le projet « *Réfection de la Grand'Rue et de de parties de rues adjacentes »* est programmé au PIC 2017-2018. Le montant subsidiable de ce projet calculé sur base du montant de l'attribution est de 270.448,41 €.

En l'état actuel des choses, l'enveloppe mise à notre disposition dans le cadre du PIC 2017-2018 n'est pas épuisée car il reste un solde de 60.659,59€.

La rue Paillard, comme la rue de Vezonchaux, se terminent par une voirie dégradée en pavé qui les relie. Ce tronçon est malheureusement de moins en moins carrossable. En outre, de nombreux problèmes de coulées de boue ont été répertoriés dans ce tronçon.

Il est soumis à l'approbation du Conseil Communal la modification du Plan d'Investissement Communal 2017-2018 via l'ajout de travaux d'amélioration de la liaison entre la rue Paillard et la rue de Vezonchaux à Maubray. Les travaux consistent à remplacer le tronçon de voirie dégradé en pavés par un revêtement bitumineux, d'exécuter les travaux d'entretien sur les tronçons déjà asphaltés et de réduire les problèmes liés aux coulées de boues. Le montant de ces travaux est estimé à 180.800 € TVAC.

Monsieur VINCENT marque son accord sur ce projet.

Monsieur VIVIER précise que cette voirie se poursuit vers Péronnes via le statut de route paysagère et qu'il faut veiller à éviter que les véhicules n'empruntent ce tronçon. Ce point sera vérifié pour éviter tout problème.

Madame Marie MAHIEU estimant qu'une autre voirie de Maubray mériterait d'être réfectionnée, le Président précise que la rue du Porjet sera le projet prioritaire du prochain Plan d'Investissement Communal. Le Directeur Général ajoute que la rue du Porjet nécessite également d'importants travaux d'égouttage et qu'il était malheureusement impossible de l'inscrire dans le PIC 2017-2018 tant pour des raisons budgétaires (la part communale dépasserait largement la part subsidiée) que pour des raisons administratives (l'étude de la SPGE pour l'égouttage ne permettrait pas de respecter les délais à savoir adjuger les travaux avant le 31/12/2018).

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

<u>Agent traitant</u>: Frédéric VAN CAUTER <u>Politiques responsables</u>: Thierry DESMET

12. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2017.

<u>Agent traitant</u>: Pascal DETOURNAY Politique responsable: Bernard BAUWENS

<u>Point supplémentaire</u> : travaux de construction de la crèche communale

Monsieur VINCENT signale qu'à la lecture des procès-verbaux de Collège, il s'avère que des PV de manquements ont été dressés à l'encontre de l'entreprise adjudicataire. Aujourd'hui, la presse nous informe de l'arrêt du chantier. Il y a manifestement un problème de communication au niveau du Collège. Les conseillers ne sont à nouveau pas respectés. Monsieur COURTOIS estime également que cette information aurait dû être communiquée aux conseillers en premier lieu. Monsieur VINCENT ajoute qu'il n'est pas normal que l'entièreté de la presse n'ait pas été informée de la situation. Cela manque de correction.

Monsieur VIVIER estime que cette décision aurait dû être soumise au Conseil Communal avant de se retrouver dans la presse. Vu la situation et l'incertitude quant à une évolution juridique du conflit avec l'entreprise, le Directeur Général propose de répondre aux questions en séance secrète. A l'unanimité, le Conseil approuve cette proposition.

Point supplémentaire : travaux de la Grand'Rue

Monsieur VINCENT signale qu'il n'était pas présent au dernier Conseil et que son Groupe avait plus ou moins accepté le problème des impétrants dans le bas de la Grand'Rue. Cependant, il se confirme que le phasage n'est pas respecté. Les commerçants vivent de leurs commerces et le Collège ne semble pas s'en inquiéter. Par ailleurs, alors que les travaux étaient déjà commencés, le Collège a décidé de commander des panneaux « commerces accessibles ». Ce n'est pas sérieux !

Monsieur DESMET précise qu'il s'agissait de 4 panneaux supplémentaires et ajoute qu'aucun commerçant n'est venu se plaindre à lui.

Le Directeur Général signale que les impétrants se sont déclarés incapables de réparer l'ovoïde par leurs propres services. Il a donc été demandé à l'entreprise TRBA d'effectuer ce travail au frais des impétrants concernés. Cependant, ces travaux nécessitent la prise de précautions particulières et il s'est avéré que le bas de la Grand'Rue n'aurait pu être réouvert à la circulation qu'une semaine tout au plus avant d'être à nouveau fermé pour l'entame de la phase 2. Le Collège a dès lors décidé de permettre de suite l'entame de la phase 2 ce qui permettra de gagner du temps. Par ailleurs, cela n'engendrait pas de problème supplémentaire au niveau de la circulation. Les phases suivantes se poursuivront comme prévu (la phase 3 ne pourra être entamée qu'après réouverture de la phase 1 et ainsi de suite).

13. Questions orales

A la question de Monsieur VINCENT quant à la situation du chantier de la Crinquaine (on parle d'un surplus de l'ordre de 80.000 €), le Directeur Général précise que ces crédits complémentaires ont été explicités lors du dernier Conseil pour le vote du budget. Les études de sol ont montré qu'il pourrait y avoir un problème de stabilité. Une étude complémentaire a été demandée à l'université de Mons et les résultats n'ont pas permis de supprimer le risque. L'ingénieur en stabilité a dès lors refusé de cautionner le maintien des fondations initialement prévues et il a donc été décidé de prévoir des pieux d'où ces crédits complémentaires. Monsieur VINCENT estime que cela est cher payé pour « un risque éventuel ». Monsieur VIVIER demande qu'il soit acté au présent procès-verbal que le Collège utilisera les crédits de la crèche communale pour payer ces suppléments.

Monsieur COURTOIS signale qu'il y a à nouveau des problèmes avec le Carrefour des Irlandais. Ceux-ci n'étaient-ils pas prévisibles ? Les rampes bougent et cela jusqu'au niveau du béton imprimé.

Le Président et Monsieur DESMET assurent que l'entreprise va procéder aux réparations dans les meilleurs délais.

Monsieur VINCENT rappelle qu'il avait demandé par mail le 24 novembre dernier à pouvoir visiter les chantiers en cours. En effet, tant pour le terrain synthétique que pour les immeubles 35/37 de la Grand'Rue, les Conseillers n'ont jamais été invités pour voir l'évolution des travaux.

Le Président signale qu'il prévoira ces réunions avec les auteurs de projet.

Monsieur VINCENT précisant que le rôle des conseillers ne se limite pas aux votes, le Président ajoute que cela sera prévu en début d'année.

Madame Sabine MAHIEU demandant où en étaient les travaux de la rue du Coucou, le Président précise que les travaux pourront débuter dès que les conditions météo permettront l'intervention des plongeurs pour obturer provisoirement l'exutoire qui débouche dans l'Escaut. Actuellement, de nombreuses voiries sont dangereuses et le Commissaire de Police a estimé qu'il n'était pas nécessaire de prendre des précautions particulières pour la rue du Coucou.

Madame Marie MAHIEU intervient au sujet des travaux de voirie effectués par Your Nature et lis le texte suivant :

« Sur le site internet de Your Nature, on peut lire :

Je cite : « Le respect de la nature est la pierre angulaire de notre vision, pour que Your Nature soit reconnue à l'échelle européenne comme un site respectueux de l'environnement » Un autre extrait :

Je cite: « Un projet éco-responsable: l'organisation des hébergements et des loisirs a été pensée pour ne pas altérer l'écosystème, sans détruire aucun arbre, sans modifier les courants telluriques de l'eau. La construction des hébergements se fait sans excavation ni terrassement. Pour que Your Nature soit reconnue à l'échelle européenne comme un site en réelle harmonie avec l'environnement tant par ses aménagements que par son mode d'exploitation. ET POUR QUE NOS INVESTISSEURS SOIENT FIERS D'EN ÊTRE LES BÂTISSEURS. »

C'est avec une colère difficile à contrôler que les habitants de Maubray font le triste constat de ce qu'il se passe au cœur de leur village dont voici 2 photos édifiantes, photos montrant les travaux occasionnés par la construction d'une route d'accès au site via la N503. Le transport de toutes ses terres s'est d'ailleurs fait avec des camions, tracteurs et bennes, traversant le village de Maubray vers Callenelle. Inutile de dire qu'aucune consigne de limitation de vitesse et de sécurité n'a été respectée.

Ces photos prouvent bien que cela fait longtemps que nous avons été dupés.

Cette route, que dis-je cette BRETELLE D'AUTOROUTE est donc prévue pour l'entrée du site par plusieurs centaines de voitures mais aussi par tout le trafic des camions de sable sortant de la sablière! C'est un grand fiasco! Les maubraisiens n'ont plus que leurs deux yeux pour pleurer!!!!!

Alors avant d'entendre les expressions bien connues « on ne peut pas faire autrement ou bien c'est du privé, la ville ne peut rien faire », Le GO invite Bernard Bauwens Bourgmestre d'Antoing, les 4 membres du Collège communal, les conseillers communaux et vous le public qui assistez au conseil communal à venir constater le beau chantier! IL EST BEAU LE DEVELOPPEMENT RURAL!!!!!!

Questions:

- Pourquoi commencer les travaux de terrassement en novembre ? La pluie de ses derniers jours oblige à stopper le travail !
- Pourquoi une telle largeur de route?
- Saviez-vous que les travaux empiètent déjà sur les parcelles non concernées ?
- Les riverains et le fermier directement concerné s'inquiètent à propos du drainage car il y aura probablement des talus de part et d'autres de cette route
- Le Prince avait pourtant assuré que le charroi se dirigerait vers Antoing, pouvez-vous intervenir à ce sujet pour la sérénité des riverains ?

»

Le Président précise que la voirie sera par la suite remise à la Ville pour le passage des impétrants. Les travaux de terrassement doivent bien se faire. D'autres véhicules empruntent également cette voirie et nous ne sommes pas informés des itinéraires pratiqués. Les camions sortant de la sablière s'y ajoutent également mais doivent être de l'ordre de 2 à 3 par jour.

Madame Marie MAHIEU signale qu'à cette période-ci, ces transports s'avèrent dangereux et les vitesses inadaptées.

Monsieur POTIEZ rétorque que les agriculteurs eux-mêmes ne respectent pas les limites de vitesse.

Monsieur BAUWENS ajoute qu'aucun accident n'a été à regretter à ce jour.

Madame Marie MAHIEU précise qu'un échafaudage très mal signalé a été installé à la rue de la Gare et que personne ne semble s'en inquiéter.

Le Président signale qu'il en fera part aux services de police qui sont chargés de définir les signalisations de chantier à mettre en oeuvre.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 20 h 40.		
Le Directeur Général,	PAR LE CONSEIL :	Le Président,

P. DETOURNAY B. BAUWENS